

## **La démarche mise en œuvre par le Creif et l'Irds pour connaître le fonctionnement des établissements équestres franciliens**

A la demande du Conseil du Cheval et du Comité Régional d'Équitation d'Ile-de-France (Creif), l'IRDS a engagé une étude sur le fonctionnement des établissements équestres franciliens et la pratique de l'équitation. Elle s'appuie sur une enquête spécifique auprès des établissements équestres adhérant au Creif, sur des entretiens auprès des établissements équestres franciliens et sur les données fédérales. Cette étude s'inscrit dans un travail plus large sur l'ensemble de la filière équine francilienne. En effet, l'équitation, pratiquée en loisirs ou en compétition, n'est qu'une des activités composant cette filière. Les courses sont un autre segment ainsi que l'élevage, le commerce de cheval, la production de viande et l'utilisation du cheval pour différents travaux (sécurité-surveillance, entretien, transport, travaux agricoles...).

Le Conseil du cheval rassemble l'ensemble des acteurs de la filière équine au niveau régional, dont le Creif, et a pour mission de favoriser leur collaboration, coordonner des actions et mener des projets d'ensemble pour la filière. Chaque conseil du cheval régional met également en œuvre des outils d'observations. Depuis 2006, un système d'observation de la Filière Equine (Réseau Economique de la filière Equine dit REFERENCEs) est mis en œuvre par l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation), la Fédération des Conseils des Chevaux, les Chambres d'Agriculture et l'Institut de l'Élevage. Tous les 3 à 5 ans, chaque conseil du cheval régional engage des enquêtes menées auprès d'un échantillon d'acteurs de l'ensemble de la filière. Ces travaux permettent aussi de disposer d'informations sur la filière au niveau national.

L'enquête de l'IRDS auprès des établissements équestres a été mise en œuvre dans ce cadre. Elle ne concerne que les établissements adhérant au Creif et disposant d'installations sportives (manège, carrière...). Ainsi ne font pas partie du champ de l'enquête : les comités d'entreprises, les établissements sans installations propres comme les établissements ayant uniquement une activité de randonnées, les associations de cavaliers et d'organisateur de concours qui ont parfois une action nationale (Société Hippique Française, Union Nationale des Propriétaires de Chevaux de Selle, associations des veneurs pour les plus importantes en nombre de licences), les moniteurs indépendants... Ne font également pas parti de l'enquête certains établissements ayant un fonctionnement très particulier comme les établissements militaires. Sur les 778 établissements adhérant au Creif, autour de 620 établissements ont été identifiés avec des installations en Ile-de-France.

Il est à noter que tous les établissements proposant des activités équestres ou des pensions d'équidés ne sont pas adhérents du Creif. C'est un choix du dirigeant selon le type d'activité qu'il propose et le souhait des cavaliers d'être licencié ou pas. Ainsi, les agriculteurs cherchant à diversifier leur activité et proposant des pensions d'équidés en box ou au pré adhèrent rarement au Creif. Il n'existe pas de recensement des établissements proposant des installations équestres sans être adhérent du Creif. Ce type d'établissement ne fait donc pas partie de l'analyse développée dans ce dossier.

Le contenu du questionnaire permet de disposer d'informations sur le profil et l'activité de l'établissement, les ressources humaines, les ressources financières, les installations et la cavalerie et les principaux facteurs pouvant fragiliser l'activité de l'établissement.

L'enquête a été administrée par Internet. Elle a été relayée auprès des établissements équestres par le Creif. L'enquête s'est déroulée de fin juillet 2014 à avril 2015 avec 5 relances.

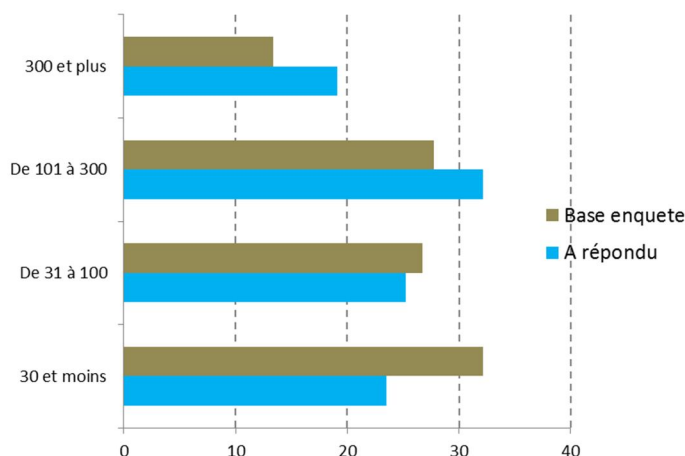
232 établissements ont répondu à l'enquête de manière assez exhaustive pour que le questionnaire soit exploitable. Nous avons fait le choix de ne pas faire figurer pour le calcul des chiffres moyens sur les données financières les établissements présentant une économie spécifique avec un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros (9 établissements).

Des entretiens avec différents acteurs pour recueillir des éléments qualitatifs et mieux comprendre le fonctionnement des établissements ont également été menés : entretien particulier avec 23 établissements franciliens, 4 comités départemental d'équitation, 2 Conseils départementaux ainsi que des échanges avec les établissements lors de réunions organisées par le Creif (2 réunions d'information sur la TVA et assemblée générale du Creif).

### Caractéristiques de l'échantillon au regard des adhérents au Creif

En rapportant le nombre d'établissements ayant répondu aux établissements avec installations adhérant au Creif, nous obtenons un taux de retour satisfaisant de 37% (taux de retour de 29% sur l'information chiffre d'affaires). Les établissements ayant répondu au questionnaire rassemblent 46% des licenciés franciliens. Les établissements enquêtés ont une taille moyenne un peu plus élevée : 189 licenciés pour les répondants, 147 pour la base d'enquête. La répartition des licences poney/cheval/tourisme équestre et compétition est identique. Les établissements sous statut associatif sont légèrement sous-représentés dans l'échantillon (16%) au regard des adhérents du Creif (21% pour la base d'enquête).

### Répartition des établissements par taille



Source : enquête Creif-Irds 2014-2015, Creif 2014

Les taux de retour sont variables selon les territoires : de 27% dans le Val d'Oise et les Hauts-de-Seine à 57% et 67% à Paris et en Seine-Saint-Denis (départements qui ont un petit nombre d'établissements). Sans être exhaustif, une diversité d'établissements a répondu à l'enquête reflétant différents modes de fonctionnement : de petite ou de grande taille, d'existence récente ou très ancienne, employeur ou non, exerçant l'activité sous différentes formes juridiques, en zone dense, périurbaine ou rurale...